

# Transition pro

LE PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE



by Formapi

## C'est quoi ?

Le Projet de Transition Professionnelle permet de s'absenter de son poste de travail pour suivre une formation afin d'acquérir de nouvelles compétences, dans le but de changer de métier ou de profession.

## Pour qui ?

Salariés du secteur privé, en cours de CDI ;

Salariés du secteur privé, en cours de CDD ;

Salariés intérimaires sous contrat de travail temporaire ;

Salariés intermittents du spectacle.



Votre emploi actuel ne vous convient plus ? Vous souhaitez vous former dans un métier qui vous plait ?

## Objectifs ?

Permet de changer de métier ou de profession tout en gardant son poste dans l'entreprise ; Apprendre un métier en alternant les périodes de formation théorique et pratique.



## Quelle démarche ?

Le candidat dépose une demande de prise en charge de son projet d'un CPIR\* (exemple : Transition Pro ) de son lieu de résidence principale où de son lieu de travail .

Il adresse une demande écrite à son employeur au plus tard 120 jours avant le début de la formation si celle-ci dure plus de 6 mois ou au plus tard 60 jours avant le début de la formation si la formation dure moins de 6 mois .

JDA FORMATION informera FORMAPI que le candidat a déposé un dossier Projet de Transition Professionnelle.

**Le candidat doit bien renseigner FORMAPI comme Organisme de formation, pour que l'équipe référente complète le dossier avant le complément de l'employeur pour le passage en commission.**

*\*Une CPIR est une commission paritaire interprofessionnelle régionale. Son but est d'accompagner les salariés qui veulent faire évoluer leur carrière professionnelle.*

## Comment est financé cette formation ?

Les Commissions Paritaires Interprofessionnelles Régionales prennent en charge les frais pédagogiques de la formation avec une possibilité de bénéficier d'une rémunération partielle après l'accord de la commission. Cette rémunération est conditionnée à l'assiduité.

